



obtention de visa pour ma maman

Par **bolol**, le **18/04/2019** à **17:34**

Bonjour,

Je suis français d'origine étrangère ainsi que mon grand frère et sommes installés en France avec famille.

J'ai fait une demande de visa pour faire venir ma mère en France et visa refusé, prétextant que le dossier est incomplet. Mon frère a constitué un autre dossier avec les éléments soient disant manquants et encore visa refusé pour le même motif.

Ma question est la suivante: le service de visa peut-il refuser le visa à ma mère sans "raison"?
eT Quel est le recours dont je dispose pour qu'elle puisse venir?

Par **youris**, le **18/04/2019** à **18:15**

bonjour,

quand un consulat refuse un visa, il indique le motif.

voilà, votre mère peut saisir la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France.

BP 83609

44036 Nantes Cedex 01 Fax : [\[url=tel:0251772796\]](tel:0251772796)02 51 77 27 96[\[/url\]](#)

voilà, votre mère veut-elle un visa court séjour ou un visa long séjour ?

le principe est que l'étranger venant en France ne soit pas à charge de la France, une fois sur le sol français. Il existe 2 types de visa pour ascendant de français à charge ou non à charge.

- ascendant à charge, les enfants s'engagent à subvenir à tous les besoins de cet ascendant particulièrement en matière de couverture maladie, ils doivent prouver en avoir les moyens.

- ascendant non à charge, cet ascendant doit prouver avoir les moyens de vivre en France avec ses propres ressources.

dans les 2 cas, il sera demandé une assurance médicale internationale couvrant la durée de

vosre séjour.

salutations